



Contribution du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche au rapport 2022 de la CNCDH sur la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie

Ce questionnaire a pour objectif d'améliorer la connaissance qu'a la CNCDH des modes d'action contre le racisme et l'antisémitisme mis en œuvre dans les ministères concernés et de saisir les évolutions d'une année sur l'autre. Quels sont les problèmes rencontrés, les stratégies d'action élaborées, les avancées, les reculs observés ? Les questions qui suivent sont indicatives, à vous de les reformuler, préciser, compléter le cas échéant.

1) Questions sur la stratégie d'action du ministère pour lutter contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie

- Le ministère a-t-il collaboré en 2022 avec d'autres ministères de manière formelle ou informelle dans le cadre de son action contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie ? Si oui, le(s)quel(s) ? Quel bilan en tire-t-il ?

Le Ministère échange régulièrement avec le Ministère de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports (bureau de l'égalité et de la lutte contre les discriminations de la Direction générale de l'enseignement scolaire) ainsi qu'avec la haute fonctionnaire à l'égalité et la diversité du Ministère de la Culture. Le MESR a organisé avec le ministère de la Culture un séminaire des référents et référentes racisme antisémitisme le 22 novembre 2021 sur la mesure de responsabilisation.

Le Ministère poursuit une collaboration très régulière avec la Délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti LGBT (DILCRAH) dans le suivi des mesures prises suite à des signalements dans des établissements. La DILCRAH apporte notamment un conseil juridique sur certains cas. La préfète et déléguée interministérielle Sophie Elizéon et son conseiller éducation Mathias Dreyfuss ont participé au séminaire des référents et référentes racisme antisémitisme du 22 novembre 2021 et du 4 avril 2022.

La DILCRAH est consultée lors de la publication de documents par le MESR sur les thématiques du racisme et de l'antisémitisme.

Le MESR est représenté au Conseil scientifique de la DILCRAH.

Le Ministère entretient aussi un dialogue régulier avec les autorités indépendantes comme le Défenseur des droits. A ce titre, Madame la ministre Sylvie Retailleau a prononcé un discours lors du colloque « Discriminations dans l'Enseignement supérieur, du constat à l'action », organisé par le Défenseur des droits le 20 octobre 2022. Le département Défi sociétaux et environnementaux du MESR a participé aux tables rondes.

- Quel bilan le ministère tire-t-il des collaborations engagées avec des associations dans le cadre de son action contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie en 2021-2022 ?

Début 2020, un groupe de travail a été constitué avec le MESR, l'Association française des managers de la diversité (AFMD), la Conférence permanente des chargé.e.s de mission égalité diversité (CPED) et le Défenseur des droits. Ce groupe de travail a rédigé un kit sur les discriminations dans l'ESR, document enrichi des initiatives et dispositifs mis en place dans les établissements de l'enseignement supérieur. Ce document de 140 pages intitulé « Kit de prévention des discriminations dans l'enseignement supérieur » a été présenté le 14 décembre 2021 dans les locaux de la Conférence des présidents d'universités : <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/kit-de-prevention-des-discriminations-dans-lenseignement-superieur-82762>

Pascal Tisserant et Philippe Liotard de la CPED, Dorothee Prudhomme de l'AFMD et Anne-Laure Thomas, Directrice Diversités Equité et Inclusion et-coprésidente de l'AFMD, Nicolas Kanhonou du Défenseur des droits, Virginie Dupont, de la Conférence des présidents d'université et Anne-Sophie Barthez, directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle, ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation ont présenté le guide aux 200 personnes suivant l'évènement en ligne. « Ce guide permet une approche transversale des discriminations et apporte des solutions très concrètes pour les personnes en charge de ces questions sur le terrain » a déclaré Anne-Sophie Barthez.

La collaboration avec la CPED s'illustre aussi par la participation du MESR aux journées de la CPED qui se sont tenues en juin 2021 au Site Mémorial du Camp des Milles.

La collaboration avec la Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme (LICRA) est renouvelée après la signature d'une nouvelle convention pour la période 2022-2025. Cette convention détaille les objectifs des formations dispensées par la LICRA. La LICRA a su adapter ses formations au cadre réglementaire des établissements de l'ESR (autonomie des universités, code de l'éducation).

Une nouvelle promotion du diplôme universitaire de l'association Alarmer, au sein de l'université Paris 8, suit la formation depuis l'automne 2022 : <https://www.univ-paris8.fr/-DU-Formation-a-la-lutte-contrele-racisme-et-l-antisemitisme->

Comme en 2020, le MESR prend en charge l'intégralité des frais d'inscription pour les référents racisme antisémitisme.

Comment le ministère a-t-il assuré la diffusion des ressources à sa disposition (argumentaires, définitions, informations) pour lutter contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie? Un guide actualisé sur la lutte contre le racisme et l'antisémitisme est-il par ailleurs en cours de publication ?

La diffusion des documents du Ministère se poursuit de la manière suivante :

- Site internet du Ministère : <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/egalite-et-luttecontre-les-discriminations-49928>
- Envoi des documents dématérialisés aux établissements et référents
- Impression des documents qui sont remis lors des séminaires et formations
- Les formations LICRA s'appuient sur ces documents

Sur la base des retours collectés lors des sessions de formation, la fiche réflexe « Racisme, antisémitisme : comment agir dans l'enseignement supérieur », publiée en 2019, sera actualisée en 2023.

Quelles sources ou instruments de mesure le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche at-il mis en place pour évaluer l'évolution du racisme, de l'antisémitisme et de la xénophobie le Ministère pour l'année 2022 ?

Afin de renforcer la mesure des phénomènes discriminatoires dans l'enseignement supérieur et la recherche, le MESR a soutenu financièrement la création de l'Observatoire National des Discriminations et de l'Égalité dans le Supérieur (ONDES). ONDES a publié trois études sur ces questions en 2021 : « Discrimination dans l'accès aux masters : une évaluation expérimentale » ; « Les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes : une étude à l'échelle d'une Université » et « Le harcèlement scolaire à l'encontre des LGBTQ+ : Une enquête par questionnaire ».

Lors du séminaire des référents du 4 avril, a été présenté la première enquête « Discrimination dans l'accès aux masters : une évaluation expérimentale » réalisée par ONDES.

L'excellence scientifique de l'équipe dirigée par Yannick l'Horty a été reconnue par l'ANR qui a octroyé un financement de 454 K euros à l'été 2022. <https://ondes.univ-gustave-eiffel.fr/>

A l'initiative de France Universités, un groupe de travail rassemblant FU, la CPED, le MESR et ONDES a été créé à l'automne 2022. Ce groupe permet un échange de bonnes pratiques entre établissements, chercheurs et associations sur l'institutionnalisation des politiques de lutte contre les discriminations. Le groupe de travail porte sur quatre thèmes : cellules d'écoute des établissements, enquêtes et questionnaires, actions à destination des étudiants et actions à destination des personnels.

Il convient de noter par ailleurs la convergence des moyens de recherche car l'enquête ACADISCR, débutée dans plusieurs établissements en 2020, intègre progressivement les travaux d'ONDES.

Dans le cadre du plan 2023-2026 de la DILCRAH, l'Observatoire de la vie étudiante (OVE) va intégrer dans ses prochaines enquêtes annuelles (<https://www.ove-national.education.fr/enquete/enqueteconditions-de-vie/>) des questions sur les faits de racisme, antisémitisme et discrimination ainsi que sur l'impact sur la santé des étudiants.

Les travaux d'ONDES, d'ACADISCR et les enquêtes de l'OVE vont renforcer la connaissance des discriminations déclarées par des usagers et personnels.

Le Ministère étudie un moyen complémentaire pour mesurer ces phénomènes et leurs prises en charge par les établissements en institutionnalisant un bilan des dispositifs d'écoute des établissements. En concertation avec les conférences d'établissement, un bilan des saisines des dispositifs permettra de mesurer leur efficacité et la prévalence de certains types de discrimination.

Des nouveaux diplômes, études ou projets en lien avec la lutte contre le racisme, l'antisémitisme ou la xénophobie ont-ils été lancés ou encouragés en 2022 ?

L'Observatoire ONDES a été lancé en 2022, avec un financement du MESR (110 00 euros) et de l'ANR (454 000 euros). Les résultats des travaux de ONDES seront communiqués et présentés chaque année aux référents racisme antisémitisme.

Le Diplôme universitaire de Paris 8 se poursuit en 2022-2023.

2) Renforcement du réseau des référents racisme et antisémitisme et visibilité des dispositifs

Quel bilan le ministère tire-t-il des séminaires de formation des référents racisme et antisémitisme pour l'année 2022 ?

Le séminaire du 4 avril 2022, premier sur site après la crise sanitaire, a porté sur une présentation de l'enquête d'ONDES et la projection du MOOC « comprendre et combattre le racisme et l'antisémitisme » de Céline Masson et Isabelle de Mecquenem.

Formations LICRA renforcées

Le Ministère et la LICRA ont signé une nouvelle convention de partenariat pour 2022-2025. Cette convention détaille les objectifs des formations qui se basent sur le cadre réglementaire (le code de l'éducation). Depuis novembre 2022, la LICRA forme chaque mois 20 personnels de l'ESR.

Le traitement disciplinaire des faits de racisme est un enjeu crucial qui a été souligné auprès du ministère dans les échanges avec les établissements. C'est pour répondre à cette demande que les formations LICRA sont à présent ouvertes aux membres des sections disciplinaires et aux personnels des services des affaires juridiques des établissements d'enseignement supérieur et des organismes de recherche. L'objectif est l'acquisition d'un socle commun de connaissance du droit sur l'antisémitisme, le racisme et les discriminations dans tous les services pouvant être amenés à signaler, traiter et analyser des faits de cette nature. L'offre du Ministère a rencontré son public car les formations proposées pour novembre et décembre 2022 ont été remplies en 24 heures.

Une nouvelle promotion du diplôme universitaire de l'association Alarmer, au sein de l'université Paris 8, suit la formation depuis l'automne 2022. Elle compte 20 inscrits donc 5 référents. Comme en 2020, le MESR prend en charge l'intégralité des frais d'inscription pour les référents racisme antisémitisme.

Ce DU est très apprécié des personnes qui le suivent mais son format (75 heures) limite son audience. Le MESR et la DILCRAH encouragent à ce que des modules plus courts soient proposés à partir de la maquette initiale du DU.

Quelles actions le ministère a-t-il pu mener pour lutter contre le non-recours et une certaine méconnaissance des cellules d'écoute et de veille, que rapportent certains sondages ?

A travers le groupe de travail de France Universités – ONDES – CPED – MESR, un premier bilan pourra être fait courant 2023 sur la visibilité et les saisines des dispositifs d'écoute et de signalement. La nécessité d'informer largement les personnels et usagers sur ces dispositifs et sur les référents (lors des journées d'accueil, sur les livres d'étudiants et sur les sites internet, etc.) seront rappelés lors de la circulaire de rentrée de 2023.

Dans le cadre du plan racisme antisémitisme et discriminations pour la période 2023-2026, l'enquête annuelle de l'Observatoire de la Vie Etudiante (OVE) sera complétée pour y intégrer des questions sur les faits de R&A et discriminations et l'impact sur la santé des étudiants permettra aussi de mieux faire connaître les dispositifs de signalement.

Une carte recensant tous les dispositifs mis en place est-elle désormais actualisée et accessible depuis le site du ministère ?

Les services statistiques du Ministère étudient la possibilité, pour courant 2023, d'utiliser la plateforme DIALOGUE afin de synthétiser et d'actualiser tous les dispositifs de signalement et d'écoute dans les établissements d'enseignement supérieur.

Une plateforme destinée aux référents racisme afin de favoriser le partage de bonnes pratiques, la coconstruction de projets, et incluant un forum de discussion où les référents pourraient aborder les difficultés auxquelles ils font face a-t-elle été finalisée ?

Les référents sont nombreux à être déjà regroupés dans des associations, comme la CPED et le Réseau de recherche sur le racisme et l'antisémitisme (RRA). En plus des séminaires et formations, le Ministère mettra en place en 2023 un forum d'échanges sur le réseau social Whaller.

3) Perspectives d'avenir

Quelles sont les perspectives pour les années 2023 et suivantes, notamment dans le cadre du futur Plan national d'action contre le racisme et l'antisémitisme ?

Le MESR s'est engagé sur des mesures pour le futur plan 2023-2026 :

Le MESR a participé en septembre et octobre 2022 aux ateliers de préparation du prochain plan 2023-2026 de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT.

Axe 2

- Compléter l'enquête annuelle de l'Observatoire de la Vie Etudiante (OVE) pour y intégrer quelques questions sur les faits de R&A et discriminations et l'impact sur la santé des étudiants
- Intégrer aux travaux de l'Observatoire national des discriminations dans l'enseignement supérieur (ONDES) toutes les universités et y adjoindre un volet de recherche sur le racisme et l'antisémitisme
- Encourager les thèses Cifre sur le racisme, l'antisémitisme et les discriminations

Axe 4

Proposer un cadre commun à l'ensemble des établissements du supérieur :

- Proposer, via une circulaire MESR-MEFH-MASA, un cadre commun à l'ensemble des établissements du Supérieur : missions des référents, outils de formation, matrice type des infos à mettre à disposition des étudiants (sur l'environnement numérique de travail et le site internet), modèle d'enquête de victimation et remontée régulière des informations vers le MESR, et publier les contacts utiles des référents R&A sur le site de chaque établissement

Rappeler l'intérêt d'une saisine anticipée du référent R&A par le chef d'établissement, avant l'examen d'une situation individuelle en section disciplinaire : demander à ce que le référent puisse communiquer une note d'analyse des faits examinés en section disciplinaire en amont de sa tenue et renforcer la formation des membres des sections disciplinaires sur les enjeux de lutte R&A et discriminations liées à l'origine.